

Les comptes de la protection sociale en France et le Sespros décrivent les prestations d'invalidité différemment : au sens du Sespros, elles contiennent à la fois les risques « invalidité » (pour 85 % du total pour la France en 2017) et les risques « accident du travail-maladie professionnelle » (15 %).

La France consacre une part de sa richesse nationale à l'invalidité proche de la moyenne de l'Union Européenne

En 2017, les prestations d'invalidité s'élèvent en moyenne à environ 2,0 % du PIB pour les États membres de l'UE à 28 comme à 15 (*graphique 1*). La France se situe dans la moyenne de l'UE. Les pays scandinaves consacrent une part nettement plus importante à ce risque (Danemark 5 %, Suède 3,1 %, Finlande 2,9 %). En revanche, les nouveaux pays membres (à l'exception de la Croatie), les pays d'Europe du Sud, et les pays anglo-saxons y affectent une part bien inférieure à la moyenne.

La hiérarchie des pays n'est quasiment pas modifiée pour les prestations mesurées en standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant. Avec une dépense par habitant de 660 SPA en 2017 (soit 700 euros par habitant), la France se situe dans la moyenne de l'UE (660 SPA), en dessous de l'Allemagne (920 SPA) et au-dessus du Royaume-Uni et de l'Italie (moins de 530 SPA). Le Danemark est en tête des pays de l'UE, consacrant 1 840 SPA par habitant en 2017.

Un peu moins de deux tiers des prestations invalidité versées en espèces en France

En 2017, l'ensemble des pays de l'UE-15 verse un total de 296 milliards d'euros de prestations invalidité aux personnes en situation de handicap (*graphique 2*). L'ensemble des 13 nouveaux membres ne versent que 17 milliards d'euros supplémentaires. En moyenne, dans l'UE-15, la part des prestations invalidité versées en espèces s'élève à 69 % et donc à 31 % pour celles en nature. La France, l'Allemagne et le Danemark fournissent plus de la moitié de leurs prestations en espèces, contre 40 % environ en nature. Les pays du sud de l'Europe et le Royaume-Uni privilégient, quant à eux, très largement les aides financières aux services en nature pour accompagner les personnes invalides. C'est l'inverse pour la Suède, qui fournit deux tiers de ses prestations en nature en 2017, principalement des services d'aides à domicile, contre seulement un tiers en espèces.

Après 2009, un net ralentissement des dépenses en Espagne, en Italie et en Suède

Dans le contexte de crise économique du début de la décennie, les prestations d'invalidité restent très dynamiques, sauf en Suède. Elles ont augmenté en moyenne de 2,6 % en euros constants dans l'UE-15 entre 2007 et 2009 (*graphique 3*). Les prestations s'accroissent alors dans la plupart des États membres considérés et plus particulièrement en Italie et en Espagne (environ +4,5 % par an). Pendant le reste de la décennie, entre 2009 et 2017, les prestations d'invalidité se stabilisent en euros constants au sein de l'UE-15. Cela tient à la poursuite du recul dans certains pays (-1,2 % en Suède) et au fort ralentissement de la dynamique de ces prestations dans plusieurs autres. Les ruptures observées en Espagne (-0,3 %) et en Italie (+0,4 %) témoignent des ajustements opérés.

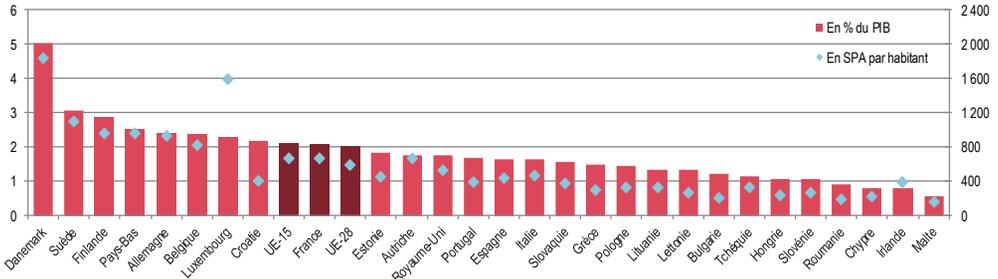
La Suède, où cette dépense recule de 1,1 % par an entre 2007 et 2017 (dont -4,1 % entre 2009 et 2010), fait exception (*graphique 3*). En 2003, le gouvernement suédois a fusionné les compensations « d'activité » et « maladie » en une pension unique, afin d'encourager le maintien d'activité (Burkhauser *et al.*, 2013). En 2008, cette indemnisation unique, appliquée jusqu'alors sans limitation de durée, a été plafonnée à six mois et les personnes ne pouvant plus y prétendre ont dû dès lors rechercher un nouvel emploi. Cette réforme a entraîné une nette diminution du flux de nouveaux bénéficiaires et du montant global des prestations en espèces versées en Suède en euros constants. Au Royaume-Uni, la stabilité des niveaux de dépenses de prestations d'invalidité (+1,1 % sur la décennie) occulte de fortes variations à la baisse (-6,8 % en 2013) et à la hausse (+7,5 % en 2015) durant la période témoignant de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs. L'allocation de compensation du handicap (DLA) est progressivement remplacée à partir de 2013 par l'allocation « *Personal Independence Payment* » à critères d'évaluation de l'incapacité plus stricts et la durée de versement de l'allocation aux personnes actives en situation de handicap (*ESA-Work-Related Group*) est limitée à un an. La France (+2,2 %) et l'Allemagne (+3,2 %) présentent des évolutions très dynamiques sur la décennie. L'évolution française peut s'expliquer en particulier par la montée en charge de la loi Handicap du 11 février 2005 qui a instauré la prestation de compensation du handicap (PCH) et par les revalorisations progressives du montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) conformément aux engagements de la Conférence nationale du handicap du 10 juin 2008.

Pour en savoir plus

- > Burkhauser, R. V., Daly, M. C., McVicar, D., *et al.* (2013). *Disability Benefit Growth and Disability Reform in the US: Lessons from Others* OECD Nations. Federal Reserve Bank of San Francisco.
- > Nations unies (2016, octobre). *Report of the Committee on the Rights of Persons with Disabilities*.
- > OCDE (2010). *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles. Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*. Paris, éditions de l'OCDE.

Graphique 1 Niveau des prestations d'invalidité en 2017

En % du PIB (échelle de gauche) et en SPA par habitant (échelle de droite)

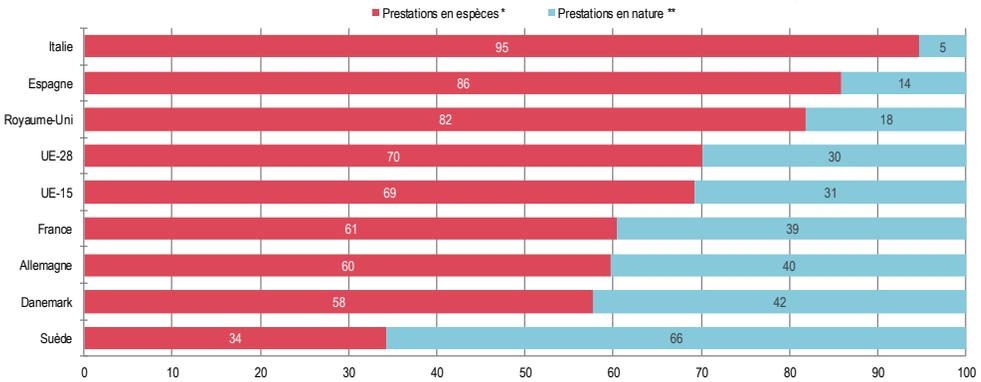


Note > Depuis 2015, aux Pays-Bas, le risque invalidité comprend certaines prestations d'aide à domicile qui étaient auparavant comptabilisées dans le risque maladie.

Source > Eurostat, Sespros.

Graphique 2 Structure des prestations d'invalidité en 2017

Part du total des prestations invalidité en %



* Prestations en espèces : pensions d'invalidité, allocations de soins, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail et l'intégration économique des personnes handicapées.

** Prestations en nature : hébergement, assistance dans les tâches de la vie quotidienne et la réadaptation.

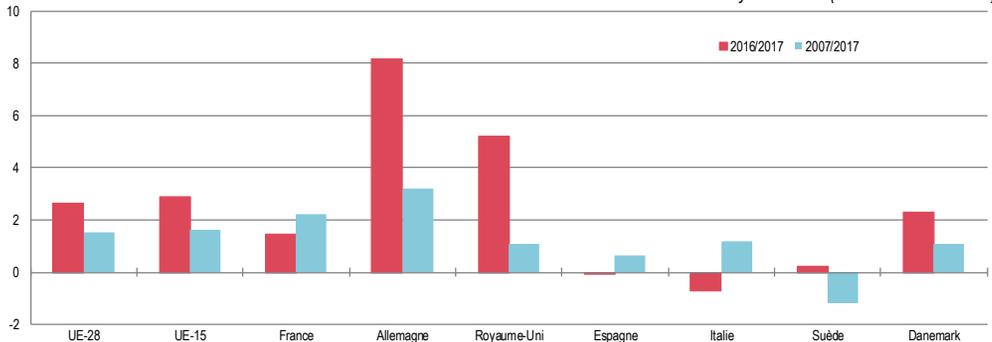
Note > La structure des prestations pour l'ensemble des pays de l'UE-28 est disponible dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES.

Lecture > Dans l'UE-15, 69 % des prestations invalidité sont versées en espèces, soit 204,6 milliards d'euros en 2017 ; l'équivalent de 91 milliards d'euros sont versés sous la forme de prestations en nature. L'Allemagne consacre 47,1 milliards d'euros en espèces aux prestations d'invalidité, soit 60 % de l'ensemble des prestations d'invalidité qu'elle verse.

Source > Eurostat, Sespros.

Graphique 3 Évolution des prestations d'invalidité entre 2007 et 2017

Évolution annuelle moyenne en % (euros constants 2010)



* L'évolution 2007-2017 de l'UE-28 est recalculée en prenant pour la Croatie la période 2008-2017.

Note > Les évolutions pour l'ensemble des pays de l'UE-28 sont disponibles dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES.

Source > Eurostat, Sespros.